



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
Séance du conseil municipal du 16 mai 2023

Délibération n° 2023-059

L'an deux mille vingt-trois le seize mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11/05/2023.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre – SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry - VENANT Frédéric – DARMON Alexandre - LAVERGNE Cécile - MARINOT Patrice – PASLIN Audrey.

Absents excusés : Mme VIDAL Isabelle ayant donné pouvoir à DIERS de LABARRE Nathalie.

Secrétaire de séance : Mme LAVERGNE Cécile.

Domaines de compétences par thèmes – Aménagement du territoire

Effacement du réseau Basse Tension rue du Cailleau – Convention à intervenir

Dans le cadre des travaux précités, le SDEER a transmis une convention de passage pour la distribution d'énergie électrique sur la parcelle AC 222, propriété communale, ainsi qu'une autorisation à donner pour l'aménagement des ouvrages de branchement sur la même parcelle.

Ont été joints également les emplacements sur domaine public des différents coffrets pour l'ensemble du projet.

Le dossier a été étudié par M. BERNARD-BARTHE, adjoint délégué à la voirie.

Madame le Maire sollicite l'approbation de l'assemblée délibérante pour valider et signer ces documents.

Le Conseil Municipal, DECIDE par 12 voix Pour :

- D'approuver les emplacements sur domaine public des différents coffrets pour l'ensemble du projet
- D'autoriser Madame le Maire à compléter et signer la convention de passage pour la distribution d'énergie électrique sur la parcelle AC 222, propriété communale, ainsi que l'autorisation à donner pour l'aménagement des ouvrages de branchement sur la même parcelle.

Publication dématérialisée du
Le Maire, Gwennaëlle PROST

23.05.2023

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20230516-2023_059-06
Reçu le 23/05/2023

